COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE

\- - - - - - - -

CONFÉRENCE DES CHEFS D'ÉTAT

\- - - - - - - -

PROGRAMME DES RÉFORMES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

\- - - - - - - -

COMITÉ DE PILOTAGE

SIXIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ DE PILOTAGE DU PROGRAMME DES RÉFORMES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES DE LA CEMAC (PREF-CEMAC)

COMMUNIQUÉ FINAL

La sixième session extraordinaire du Comité de Pilotage du Programme des Réformes Économiques et Financières de la CEMAC (PREF-CEMAC) s'est tenue le 8 avril 2026 à N'Djamena (République du Tchad) et en visioconférence, sous la présidence de **Son Excellence Monsieur Christian YOKA**, Ministre des Finances, du Budget et du Portefeuille Public de la République du Congo, Président du Comité de Pilotage du PREF-CEMAC. Monsieur **Baltasar ENGONGA EDJO'O**, Président de la Commission de la CEMAC, assisté de Monsieur **Yvon SANA BANGUI**, Gouverneur de la BEAC, et du Professeur **Etienne Bienvenu AKONO**, Secrétaire Technique du PREF-CEMAC par intérim, rapportait les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Prenaient part aux travaux, les Ministres et les Premiers Responsables des Institutions, membres du COPIL.

Pour la République du Cameroun :

- Monsieur **Alamine OUSMANE MEY,** Ministre de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire ;
- Monsieur **Louis-Paul MOTAZE**, Ministre des Finances.

Pour la République Centrafricaine:

- **Professeur Richard FILAKOTA,** Ministre chargé de l'Économie, du Plan et de la Coopération Internationale ;
- Monsieur **Hervé NDOBA,** Ministre des Finances et du Budget.

Pour la République du Congo :

- Monsieur **Ludovic NGATSE,** Ministre de l'Économie, du Plan et de l'Intégration Régionale.

Pour la République Gabonaise :

- Madame **Louise Pierette MVONO**, Ministre de la Planification et de la Prospective ;
- Monsieur **Thierry MINKO,** Ministre de l'Économie, des Finances, de la Dette et des Participations, chargé de la Lutte Contre la Vie Chère.

Pour la République de la Guinée Équatoriale :

- Monsieur **Ivan BACALE EBE MOLINA,** Ministre des Finances, de la Planification et du Développement Economique ;
- Monsieur **Lucas ABAGA NCHAMA**, Ministre à la Présidence du Gouvernement, chargé de l'Intégration Régionale.

Pour la République du Tchad :

- Monsieur **TAHIR HAMID NGUILIN**, Ministre d'Etat, Ministre des Finances, du Budget, de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale ;
- Monsieur **SALEH BOURMA**, Ministre Délégué auprès du Ministre des Finances, chargé de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale.

Pour la Commission de la CEMAC :

- Monsieur **Baltasar ENGONGA EDJO'O,** Président.

Pour la BEAC :

- Monsieur **Yvon SANA BANGUI,** Gouverneur ;
- Monsieur **Michel DZOMBALA**, Vice-Gouverneur.

Pour la BDEAC :

- Monsieur **Dieudonné EVOU MEKOU,** Président.

Pour la COBAC :

- Monsieur **Marcel ONDELE,** Secrétaire Général.

Pour la COSUMAF :

- Madame **Jacqueline NKEMBE ADIABA**, Présidente.

Pour le GABAC :

- Monsieur **André KANGA,** Secrétaire Permanent.

Pour l'UNIPACE :

- Monsieur **Nacisse CHASSEM**, Représentant du Président.

Prenaient également part aux travaux :

- Monsieur **Antoine NKODIA**, Président de la Cellule de Suivi du PREF-CEMAC;
- Monsieur **Nicolas BEYEME NGUEMA,** Commissaire en charge des Politiques Économique, Monétaire et Financière de la CEMAC ;
- Monsieur **MAHAMAT DJIBRINE SOULEYMAN**, Directeur Général des Etudes, Finances et Relations Internationales de la BEAC ;
- Monsieur **Louis BANGA NTOLO**, Directeur Général de la BVMAC ;
- Monsieur **Éric MBENDE**, Président du Comité de Gestion du FODEC.

La cérémonie d'ouverture a été marquée par l'allocution du Président du Comité de Pilotage (COPIL) du PREF-CEMAC. A l'entame de son propos, il a précisé que cette session a pour objet d'examiner le rapport de suivi-évaluation du premier trimestre 2026 relatif à la mise en œuvre des dix mesures prioritaires prescrites par la Conférence des Chefs d'État, réunie le 22 janvier 2026 à Brazzaville.

Il a rappelé que ce sommet a constitué un moment de lucidité collective, au cours duquel les Chefs d'État ont posé un diagnostic sans complaisance des réformes engagées dans le cadre du PREF-CEMAC, mettant en évidence des lenteurs persistantes ayant contribué à fragiliser davantage les équilibres macroéconomiques de la sous-région.

Dans ce contexte, les Chefs d'État ont pris des décisions fortes, en adoptant dix mesures prioritaires visant à restaurer la stabilité macroéconomique et financière de la CEMAC, tout en exigeant un suivi trimestriel rigoureux, avec un rapport à produire avant les Assemblées annuelles de printemps du FMI et de la Banque mondiale.

Le Président du COPIL a indiqué que la présente session s'inscrit pleinement dans cette dynamique d'exigence et de responsabilité, dans un environnement international marqué par des incertitudes persistantes, alors même que les économies de la CEMAC demeurent confrontées à des contraintes structurelles profondes, en dépit d'une résilience relative.

Evoquant la conjoncture récente, il a rappelé qu'en 2025, la détérioration des termes de l'échange, conjuguée à des insuffisances dans le rapatriement des recettes d'exportation, a entraîné un recul des réserves de change, ramenant la couverture des importations à 4,2 mois. Parallèlement, la croissance s'est légèrement améliorée, atteignant 3,5 % contre 3,3 % en 2024, tandis que l'inflation est restée contenue à 2,1 %, en dessous du seuil communautaire de 3%. Toutefois, il a relevé que ces

performances demeurent insuffisantes pour enclencher une transformation économique durable, notamment au regard de la dynamique démographique, dans un contexte marqué par des déséquilibres budgétaires persistants et des tensions sur la soutenabilité de la dette.

Trois mois après le sommet de Brazzaville, il a noté que l'évaluation de la mise en œuvre des mesures prescrites fait apparaître des avancées réelles, traduites par une progression du taux d'exécution des réformes. Ces progrès sont notamment portés par l'engagement ferme de tous les États membres de consolider leur coopération avec le FMI, à travers la négociation et la conclusion ou la poursuite des programmes économiques et financiers soutenus par le Fonds, l'amélioration de la supervision bancaire et les efforts engagés en matière de digitalisation des finances publiques. Néanmoins, il a souligné que ce rythme reste en deçà des attentes et masque des disparités entre les États membres. En outre, les avancées demeurent partielles, en particulier en ce qui concerne le rapatriement des avoirs extérieurs et la mise en œuvre de réformes structurantes, notamment la stratégie communautaire d'import-substitution.

Il a ainsi mis en évidence l'existence d'un écart persistant entre l'ambition politique et le rythme d'exécution, imputable à des contraintes bien identifiées, notamment les capacités institutionnelles limitées, les lenteurs administratives, les contraintes financières et les résistances au changement.

Dans cette perspective, il a relevé que la CEMAC se trouve aujourd'hui à un tournant décisif : les orientations sont désormais clairement définies, les décisions prises et les premières avancées enregistrées. L'enjeu n'est plus de décider mais de mettre en œuvre les réformes. Cela appelle un renforcement des mécanismes de suivi et de redevabilité, une accélération des investissements structurants, une modernisation accrue des administrations publiques, ainsi qu'un rôle renforcé des institutions communautaires dans le pilotage et la coordination des réformes.

En conclusion, il a rappelé que la crédibilité de la sous-région dépendra de la capacité collective des États membres à traduire leurs engagements en résultats tangibles et mesurables.

Après avoir adopté l'ordre du jour, le COPIL a pris acte de la synthèse des travaux de la Cellule de Suivi tenus le 3 avril 2026.

Abordant l'examen du Rapport de suivi-évaluation sur la mise en œuvre des mesures prescrites par la Conférence des Chefs d'Etat en sa session extraordinaire du 22 janvier 2026 à Brazzaville, en République du Congo, le COPIL a félicité le Secrétariat Technique pour la qualité du document. Au terme de leurs échanges sur ledit rapport, les membres du COPIL l'ont adopté avec amendements ainsi que les recommandations formulées.

En vue d'accélérer la mise en œuvre de certaines mesures dont l'implémentation enregistre une faible progression, le COPIL a recommandé aux Etats membres, à la Commission de la CEMAC, à la BEAC et à la COBAC de : (i) accélérer les réformes

de digitalisation et de mise en œuvre du Compte Unique du Trésor (CUT), en rapport avec la BEAC, en procédant à un inventaire exhaustif des comptes publics et en fixant une échéance de centralisation ; (ii) poursuivre et intensifier la mise en œuvre du plan d'apurement de la dette intérieure dans le cadre de la stratégie visant la réduction de la dette publique ; (iii) finaliser la migration du Tableau des Opérations Financières de l'État (TOFE) vers le format MSFP 2014 pour une meilleure transparence régionale, avec un calendrier précis de mise en conformité ; (iv) accélérer le rapatriement des devises en appliquant les sanctions administratives et pécuniaires pour le non-rapatriement des recettes d'exportation, notamment celles du secteur extractif ; (v) poursuivre et finaliser les négociations pour le rapatriement effectif des fonds de restauration des sites pétroliers (Fonds RES) ; (vi) mettre en œuvre rapidement les plafonds prudentiels pour limiter la dépendance des banques aux titres publics afin de réduire l'exposition des banques au risque souverain ; (vii) renforcer le cadre juridique de la régulation et de la supervision bancaires en suivant la feuille de route de l'élaboration d'une loi bancaire unique qui renforce les pouvoirs de l'Autorité bancaire ; et, (viii) accélérer le traitement des banques fragiles par la finalisation ou le suivi rigoureux des plans de restructuration des banques à capitaux publics.

Dans la perspective de la réunion CEMAC-FMI lors des Assemblées de Printemps du FMI et de la Banque Mondiale, les membres du COPIL ont demandé au Président du COPIL de présenter les avancées réalisées par les Etats membres et les Institutions communautaires dans la mise en œuvre des mesures prescrites par les Chefs d'Etat ainsi que les difficultés rencontrées pour l'implémentation desdites mesures qui sont clairement développées dans le Rapport de suivi évaluation au premier trimestre 2026.

Enfin, le COPIL a exprimé sa profonde gratitude à l'endroit de **Son Excellence Maréchal MAHAMAT IDRISS DEBY ITNO**, Président de la République du Tchad, pour les dispositions prises par le Tchad en vue du bon déroulement des instances de la Communauté.

Les travaux se sont déroulés dans une atmosphère de convivialité, de sérénité, de franche collaboration, de compréhension réciproque et de fraternité.

N'Djamena, le 08 avril 2026

LE PRÉSIDENT,

Christian YOKA